
Délibération du Bureau n° BUREAU – 2023/11/30-01

Séance du 30 NOVEMBRE 2023

Objet : CRÉATION D'UN PÔLE SERVICES AVEC LE CDG 76 – autorisation donnée à la présidente de signer l'acte de vente du terrain

Nombre	de membres en exercice :	14
	de membres présents :	10
	de pouvoir(s) :	0
	de membres votants :	10
	votes pour :	10
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20231130-B_2023_11_30-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 30 novembre à 9h30, les Membres du Bureau légalement convoqués le 24 octobre 2023, se sont réunis dans les locaux du SDE76, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, présidente.

Membres présents :

	CLÉ	prénom	nom	présent(e)
1	3	Cécile	SINEAU - PATRY	X
2	1	Hervé	LEPILEUR	X
3	2	Claire	GUÉROULT	V
4	4	Marcel	VAUTIER	
5	5	Laurent	VASSET	X
6	6	Jean-François	BLOC	X
7	7	Xavier	VANDENBULCKE	X
8	9	Fabienne	VERHAEGHE	X
9	10	Chantal	COTTEREAU	X
10	11	Imelda	VANDECANDELAERE	Ex
11	12	Daniel	ROCHE	
12	13	Rémy	TERNISIEN	Ex
13	14	Jérôme	GRISEL	X
14	16	Yves	LOISEL	X

X : présent

V : Présent en visioconférence

Assistaient également à la séance :

- M. Edouard BURRIER, Directeur Général des Services,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur du pôle Technique,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice du pôle Administratif et Financier,
- M. Pierre LECOUTEY, Directeur du pôle Transition Énergétique,
- Mme Anaïs COTRELLE, Chargée de communication,
- Mme Carole DAMAREY, assistance de direction.

Délibération du Bureau n° BUREAU-2023/11/30-01

Délibération du Bureau n° BUREAU – 2023/11/30-01

Objet : CRÉATION D'UN PÔLE SERVICES AVEC LE CDG 76 – autorisation donnée à la présidente de signer l'acte de vente du terrain

VU :

- la délibération du Bureau en date du 29 septembre 2016 autorisant le principe de la construction d'un siège pour le SDE76 et de louer en attendant de trouver le terrain adéquat,
- la délibération du Bureau du 18 janvier 2021 approuvant la création d'un pôle de services pour les collectivités locales avec le CDG 76,
- l'étude de programmation réalisée par Monsieur Jérémie FRANZON au cours de l'année 2022,
- la délibération du Bureau du 28 septembre 2023 approuvant l'acquisition d'un terrain auprès de la Métropole Rouen Normandie,
- la délibération du Conseil d'Administration du CDG 76 en date du 25 septembre 2023 autorisant le président à mettre en œuvre le projet de mutualisation entre le CDG 76 et le SDE76,
- la délibération du Conseil d'Administration du CDG 76 en date du 27 novembre 2023 autorisant le président à signer l'acte de vente du terrain,
- les différents échanges sur ce dossier entre la Métropole, RNA, le CDG 76 et le SDE76,
- l'avis du service du Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 13 novembre 2023,
- le projet d'acte de vente joint à la présente délibération.

CONSIDÉRANT :

- l'intérêt mutuel pour le CDG 76 et le SDE76 à regrouper leurs services sur une même unité de lieu,
- l'intérêt de mutualiser les salles de réunion existantes, la salle de restauration à construire, les emplacements de stationnement et les espaces verts, ainsi que certains services « support » et moyens humains (informatique, communication, moyens généraux, accueil...).

DÉCISION :

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Bureau Syndical :

- **DÉCIDE** de procéder à l'acquisition du lot 21 B de la ZAC Plaine de la Ronce, figurant au cadastre sous les numéros de parcelle section C 1123 et C 1129 « Plaine du Moulin », au prix de 351 560 € hors taxes, soit 421 872 € TTC, pour une contenance de 1 838 m² et des droits à construire de 1 880 m² de surface de plancher,
- **AUTORISE** la Présidente ou, en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président dûment mandaté à cet effet, à signer l'acte authentique de vente à intervenir avec la SPL Rouen Normandie Aménagement dont le projet est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le paiement des frais de cession pour un montant estimatif de 7 950 €,

Délibération du Bureau n° BUREAU-2023/11/30-01

- **AUTORISE** le mandatement du prix de vente, des frais de cession, ainsi que du dépôt de garantie figurant à l'acte de vente pour un montant de 3 000 €.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY.

